

CPR-110217
UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ DES PROGRAMMES
Réunion du 17 février 2011
à 13 heures
Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Neil Boucher, président
Jacques Paul Couturier
Éric Hervet
Alexandre Levasseur (absent)
Patrick Maltais
Hubert Noël

Isabelle McKee-Allain
Marie-Andrée Pelland
Edgar Robichaud
Lynne Castonguay, secrétaire
Pascal Robichaud, invité

Personnes excusées : Gaston LeBlanc et Alexandre Levasseur

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 5.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-110217

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

4. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

Questions spécifiques :

Question 1 : Dans la préparation des projets de reconfiguration, est-ce qu'il y a une limite au nombre de cours que doit choisir une étudiante ou un étudiant dans la banque des objectifs de la formation générale?

Un des principes qui sous-tend la reconfiguration des programmes est que la formation fondamentale peut recouper les objectifs de la formation générale¹. La mise en pratique de ce principe peut varier d'un programme à l'autre. En conséquence, il n'y a pas de limite au nombre de cours que doit choisir une étudiante ou un étudiant dans la banque de cours de

¹ Extrait tiré du Rapport du Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes de 1^{er} cycle; adopté au Sénat académique le 4 mai 2007, pages 1 et 2.

4. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

formation générale. Dans son examen des programmes reconfigurés, le Comité des programmes examine les cours qui sont identifiés comme satisfaisant aux OFG afin que les programmes ne soient pas trop repliés sur eux-mêmes.

Question 2 : Certaines disciplines ont une tradition de détacher des cours magistraux les heures consacrées aux travaux pratiques et les traduisent en crédits. D'autres disciplines intègrent les travaux pratiques aux cours magistraux (dans le Répertoire, ils affichent un code (2-1, 3-1, 3-3 ou autres) afin d'indiquer le nombre d'heures par semaine de cours magistraux par rapport aux travaux pratiques), et dans certaines unités, le volet laboratoire est comptabilisé dans les cours magistraux tandis que chez d'autres, il ne l'est pas.

Dans le rapport du Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes de 1^{er} cycle, adopté au Sénat académique le 4 mai 2007, le principe suivant est évoqué :

Un des principes qui sous-tend la reconfiguration des programmes est celui de la « normalisation » de la charge de travail de l'étudiante et de l'étudiant. Or, certaines disciplines, dont les sciences expérimentales, ont une tradition de détacher des cours magistraux les heures consacrées aux travaux pratiques et de les traduire en crédits. L'Université de Moncton est une des seules universités à mettre en vigueur cette pratique. À la lumière de ce principe, lequel constitue une des motivations capitales de la reconfiguration, et compte tenu du fait qu'il y a au sein de l'Université d'autres disciplines qui imposent des travaux pratiques comparables à ceux en sciences expérimentales, mais qui ne comptabilisent pas les crédits, il est recommandé de ne pas admettre l'exception ce qui a trait aux travaux pratiques dans le cadre de la reconfiguration².

Un document de réflexion pour donner une vue d'ensemble de l'effet potentiel de cette décision sur les programmes touchés sera préparé par la responsable de la reconfiguration des programmes afin de faciliter la discussion portant sur ce principe.

Suivi : VRER

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208

Corrections :

- i. Page 5, point 17, enlever VRER dans le « Suivi ».
- ii. Page 8, point 22, dans les corrections mineures proposées, troisième paragraphe, il faut lire MATH1153.
- iii. Page 9, point 22, que le paragraphe commençant par les mots « En conséquence... » soit déplacé à la page 8 sous le paragraphe se terminant avec les mots (tableau 1 et tableau 2).
- iv. Page 9, point 24.1, deuxième paragraphe, il faut lire : « Hubert Noël ».

R : 02-CPR-110217

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-101208 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

² Ibid., page 2.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208

7.1 (11) Modifications au règlement universitaire 9 et autres dispositions afférentes (doc. 5/10-11)

Aucun nouveau document.

7.2 (13) Modifications aux règlements universitaires 10.9.3 du premier cycle et 28.12.3 des cycles supérieurs (7/10-11)

Aucun nouveau document.

7.3 (16) Modification au cours EDUC7303 (doc. 10/10-11)

Aucun nouveau document.

7.4 (18) Modifications au programme de Maîtrise en travail social (doc. 12/10-11)

Aucun nouveau document.

7.5 (19) Modification aux programmes de Maîtrise en science infirmière (doc. 13/10-11)

Aucun nouveau document.

7.6 (21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15/10-11)

Aucun nouveau document.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101021

8.1 (13) Reconfiguration des programmes d'histoire (doc. 1/10-11)

Voir rubrique 16.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-100615

9.1 (18) Modifications au cours PSYC4900 (doc. 37/09-10)

Aucun nouveau document.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-100322

10.1 (13) Reconfiguration du Baccalauréat en récréologie (doc. 13, 13A et 13B/09-10)

Invité : Jean-Guy Vienneau

M. Jean-Guy Vienneau, directeur par intérim de l'École de kinésiologie et de récréologie présente le contenu de sa lettre du 16 décembre 2010 qui fait suite aux questions et commentaires soulevés par le Comité.

Les points suivants sont soulevés par le Comité :

- i. Dans le programme actuel (Baccalauréat en récréologie), l'étudiante ou l'étudiant doit choisir 9 crédits dans la banque de cours à option C. Cette banque est composée de cours en psychologie, sociologie, science politique, philosophie et économie. Dans le programme proposé (Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme), on ne retrouve plus la possibilité de faire des cours dans ces disciplines, sauf par le biais des cours au choix. Ce changement ne semble pas s'arrimer avec l'esprit du nouveau programme proposé, les interactions sociales étant au coeur de celui-ci.
- ii. Le Comité note que le volet « gestion » du nouveau programme pourrait profiter davantage de cours offerts à la Faculté d'administration, surtout au niveau des éléments de fondement. Certaines bases conceptuelles du programme pourraient s'harmoniser avec celles offertes à la Faculté d'administration. Le Comité souhaite que l'École examine davantage ces avenues.

10.1 **(13) Reconfiguration du Baccalauréat en récréologie (doc. 13, 13A et 13B/09-10)**
(suite)

- iii. Le programme prévoit quatre cours obligatoires de niveau 3000 et un cours obligatoire de niveau 4000. De plus, dans les cours option de la discipline, l'étudiante ou l'étudiant en troisième ou quatrième année pourrait choisir des cours ayant des sigles 1000 ou 2000. Afin d'assurer que les étudiantes et les étudiants s'inscrivent aux cours 3000 ou 4000, il serait approprié d'inscrire une consigne en ce sens dans le profil du programme. Par conséquent, il faudra ajuster les formulaires CPR-2, CPR-10 et CPR-11.
- iv. Le cours GSLT3313 ressemble beaucoup au cours GERO2020. Est-il nécessaire de créer un nouveau cours?
- v. Le Comité est d'avis que le cours GLST/KNEP2323 ne satisfait pas à l'exigence de l'OFG-7 *Capacité de penser logiquement et de manière critique*. Le Comité cherche un cours de niveau plus élevé, axé davantage sur l'esprit critique que la méthode. En conséquence, une réécriture du point 4.7 et du tableau 2 (OFG-7) du CPR-1 s'avère nécessaire.

Suivi : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-091127

11.1 **(18) Suspension des admissions aux profils avec orientation (ingénierie)**
(doc. 5/09-10)

Aucun nouveau document.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108

12.1 **(16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)**

Aucun nouveau document.

13. BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION DES ADULTES (FORMATION GÉNÉRALE) ET (FORMATION TECHNIQUE) - MODIFICATION AU RÈGLEMENT PARTICULIER RELATIF AUX EXIGENCES LINGUISTIQUES (DOC. 18/10-11)

Ajout à la modification proposée :

Dans la nouvelle version proposée, le Comité des programmes souhaite que l'on ajoute l'expression suivante après 2,60, soit sur une échelle de 4,30.

R : 03-CPR-110217

La proposition, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve d'une modification mineure, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au règlement particulier relatif aux exigences linguistiques pour le programme de Baccalauréat en éducation des adultes (formation générale) et de Baccalauréat en éducation des adultes (formation technique). »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Faculté des sciences de l'éducation
(pour modification mineure dans le formulaire)

Date : 26 février 2011

14. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES DE SOCIOLOGIE (DOC. 19/10-11)

Le Comité des programmes examine les programmes reconfigurés en sociologie et soulève les points suivants :

- i. La résolution de l'UARD recommandant le programme reconfiguré devrait faire partie des documents soumis au Comité. Au point 2.3 du CPR-1, dans les résultats attendus, il serait bien de préciser les débouchés possibles pour les étudiantes et les étudiants. Le Comité souhaite que des informations complémentaires soient fournies afin d'ajouter une dimension plus concrète au programme.
- ii. Au point 3.1 du CPR-1, il serait bien de préciser le cadre de la discipline. Le texte discute surtout des cours sans nécessairement faire un lien avec son cadre. Le Comité souhaite que des informations complémentaires soient fournies.
- iii. Au point 3.2 du CPR-1, le Comité note que le premier paragraphe n'explique pas l'apport des disciplines connexes à la formation fondamentale. De plus, dans le premier paragraphe, il faut enlever « et SOCI. » à la fin du paragraphe.
- iv. Dans les formulaires CPR-4, il faut revoir la date d'entrée en vigueur des cours afin qu'elles soient uniformes.
- v. Dans le CPR-4, pour le cours SOCI2900, il faut préciser la méthode de prestation du cours afin qu'elle soit conforme au titre du cours.
- vi. Dans le CPR-4, pour le cours SOCI2002, le Comité estime que ce cours serait un très bon cours pour les programmes en histoire, en science politique et en travail social. Il n'y a aucune précision en ce sens dans la description du cours. Le Comité souhaite que l'on précise davantage l'intention.
- vii. Le cours SOCI2710 Introduction à la médialogie devrait paraître dans la liste des cours à option.
- viii. Dans le CPR-4, pour le cours à double sigle SOCI/SCPO3202, il faut ajouter le préalable « ou SCPO1010 » puisqu'il est un préalable au cours modifié SCPO3202.
- ix. Dans le CPR-4, pour le cours SOCI3900, dans les préalables, il faut lire « ...cours... ».
- x. Dans le CPR-6, pour le cours SOCI3413, le Comité souhaite que le Département identifie d'autres motifs pour l'abolition du cours.
- xi. Dans le CPR-7, on indique que le cours SOCI2102 est l'équivalent de l'ancien cours SOCI2002. Le Comité constate toutefois que le contenu du nouveau cours diffère considérablement du précédent et pourrait avoir une incidence sur la formation des étudiantes et des étudiants inscrits dans le programme préparatoire en travail social.
- xii. Dans le CPR-10, au point 2.1, le Comité souhaite que les objectifs du programme soient écrits de façon plus dynamique.
- xiii. Dans le CPR-11, au tableau 2, à l'OFG-1, il faut lire «... intellectuel ».
- xiv. Dans le CPR-10 et le CPR-11 (feuille de route), dans la section « Notes », on indique que l'étudiante ou l'étudiant peut choisir des cours à partir d'une liste de cours pertinents établie par le Département. Le Comité souhaite que cette liste de cours figure dans ces formulaires.

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales

15. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS PARTICULIERS DE LA FACULTÉ DE DROIT (DOC. 20/10-11)

R : 04-CPR-110217

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au règlement 3 portant sur la compétence linguistique des règlements particuliers de la Faculté de droit. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

16. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES DE LA SPÉCIALISATION, DE LA MAJEURE ET DE LA MINEURE EN HISTOIRE (DOC. 21/10-11)

R : 05-CPR-110217

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en histoire). »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

R : 06-CPR-110217

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat ès arts (majeure en histoire). »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

R : 07-CPR-110217

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au profil du programme de Mineure en histoire. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

R : 08-CPR-110217

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en histoire, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : HIST3600 Thèmes d'histoire du travail, HIST4110 Séminaire - Acadie coloniale, HIST4120 Séminaire - Acadie contemp., HIST4130 Séminaire - Canada, HIST4140 Séminaire - États-Unis, HIST4150 Séminaire - Europe médiévale, HIST4160 Séminaire - Europe moderne, HIST4170 Séminaire - Europe contemp., HIST4460 Le monde atlantique, HIST4470 L'Acadie contemporaine et HIST4630 Lecture de sources manuscrites. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

16. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES DE LA SPÉCIALISATION, DE LA MAJEURE ET DE LA MINEURE EN HISTOIRE (DOC. 21/10-11) (suite)

R : 09-CPR-110217

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en histoire, le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : HIST2000 La recherche en histoire, HIST3200 Thèmes d'histoire sociale (cours à contenu variable), HIST3210 Histoire socio-économique, HIST3450 Thèmes d'histoire acadienne et HIST3720 Guerre et société. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

R : 10-CPR-110217

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en histoire, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : HIST1000 La recherche en histoire I, HIST2432 Les États-Unis depuis 1865, HIST3010 Séminaire I, HIST3020 Séminaire II, HIST3440 La coopération au Canada, HIST3532 L'Antiquité : Thèmes choisis, HIST3730 Colonialisme et impérialisme, HIST3825 Le monde russe et soviétique, HIST4010 Séminaire III, HIST4020 Séminaire IV, HIST4201 Thèmes d'histoire sociale II, HIST4210 Histoire socio-économique II, HIST4450 Thèmes d'histoire acadienne II, HIST4611 La Chine moderne : Thèmes, HIST4629 Sources d'histoire médiévale, HIST4720 Réformes et révolutions, HIST4740 Lectures dirigées et HIST4864 Presse et société en France. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

R : 11-CPR-110217

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle HIST. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

R : 12-CPR-110217

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours des objectifs de la formation générale ayant le sigle HIST. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

17. MODIFICATIONS À LA MAÎTRISE ÈS ARTS (PSYCHOLOGIE) ET AU PH. D. EN PSYCHOLOGIE (DOC. 22/10-11)

Le Comité des programmes examine les modifications majeures proposées aux programmes de Maîtrise ès arts (psychologie) et de Ph. D. en psychologie. Le Comité soulève les points suivants :

17. MODIFICATIONS À LA MAÎTRISE ÈS ARTS (PSYCHOLOGIE) ET AU PH. D. EN PSYCHOLOGIE (DOC. 22/10-11) (suite)

Généralités

- i. Au point 2.4 des formulaires CPR-2, on indique que «... *cette transformation n'exige aucune ressource humaine, physique ou additionnelle supplémentaire...* ». Toutefois, aucune mention des ressources financières exigées ne figure dans les formulaires malgré la création de deux nouveaux cours à la M.A. Ps. et quatre nouveaux cours au Ph. D. Il serait souhaitable de recevoir un tableau des revenus et des dépenses liés aux programmes d'études supérieures offerts par l'École de psychologie et ceci en tenant compte du programme de D. Psy.
- ii. Le Comité note que le programme M.A. Ps. offre la possibilité de faire un stage de 500 heures comptant trois crédits (cours option PSYC 6350 Stage de recherche). Par ailleurs, dans le programme de Ph. D., on prévoit l'offre de deux cours obligatoires, soit PSYC7350 Stage de recherche I et PSYC7360 Stage de recherche II. Ces deux stages sont d'une durée de 300 heures chacun. Puisqu'il est possible qu'au moins trois étudiantes et étudiants soient inscrits au cours PSYC6350 et trois étudiantes et étudiants soient inscrits au Ph. D., ceci fait en sorte que six places en stage seront nécessaires. En tenant compte des six places en stage (stage d'une durée de 2600 heures) pour le D. Psy., on porte le compte à douze places. Tout compte fait, est-ce que les milieux (clinique et recherche) peuvent absorber une douzaine de stages par année?
- iii. Le Comité note que la recommandation de l'École de psychologie en faveur de la modification des deux programmes n'est pas incluse dans les documents. Celle-ci devra être ajoutée dans la prochaine ébauche des deux programmes.

Points spécifiques

- i. Au point 2.2 du CPR-1, page 1 de 10, le Comité reconnaît que la création du D. Psy. est l'un des facteurs importants qui entraîne la proposition d'une modification du programme de maîtrise. Toutefois, il serait bien d'expliquer davantage en quoi cette nouvelle maîtrise assure le développement de la recherche en psychologie et quelle sera la nature de ces recherches (expérimentales, appliquées, cliniques ou autres). À la lecture du point 2.2, on discute davantage du D. Psy. que de la M.A. Ps. Le Comité souhaite que l'objet de la modification porte davantage sur l'importance de la recherche.
- ii. Au point 2.7 du formulaire CPR-1, on peut lire que « ... plusieurs autres (étudiants) pourraient être attirés par la formation à la recherche du programme de M.A. Ps. ». Cet énoncé ne semble pas correspondre à l'analyse de l'École de psychologie qui a indiqué au Sénat académique (SAC-091030) que la très grande majorité des finissantes et des finissants du B. Ps. poursuivaient leurs études en clinique. Quel serait un estimé raisonnable du nombre d'étudiantes et d'étudiants qui s'inscriront au nouveau programme M.A. Ps.?
- iii. Au point 2.3.3 du formulaire CPR-1, page 3 de 10, le contenu de la dernière puce semble indiquer que l'École est d'avis que le diplôme de M.A. Ps. pourrait être remis à une étudiante ou un étudiant qui n'a pas complété le programme de Ph. D. Quelles sont les raisons qui sous-tendent cette possibilité? Est-ce que cette possibilité sera offerte aux étudiantes et aux étudiants du D. Psy. qui ne peuvent compléter leur programme?
- iv. Dans le CPR-1, à la page 10 de 10, on note que le programme ne comporte aucun contingentement. De plus, l'offre d'admission est conditionnelle à l'acceptation de chaque candidature par un superviseur de recherche. Ces conditions particulières d'admission devraient être présentées au point 2.3.4 dans le formulaire CPR-1 et dans les formulaires CPR-2 et CPR-9.
- v. Dans les formulaires CPR-1 et CPR-9, le Comité note que les objectifs du programme sont modifiés pour refléter le caractère recherche de la formation. Toutefois, le Comité estime qu'il serait sage de maintenir la phrase suivante : « L'École de psychologie adhère aux principes déontologiques avancés par la Société Canadienne de Psychologie. »

17. MODIFICATIONS À LA MAÎTRISE ÈS ARTS (PSYCHOLOGIE) ET AU PH. D. EN PSYCHOLOGIE (DOC. 22/10-11) (suite)

- vi. Au point 2.3.3, on indique que la M.A. Ps. présente de nombreux débouchés d'emploi dont ceux dans le système scolaire et la santé. Si le D.Psy. est exigé pour obtenir une licence en psychologie, de quelle façon les titulaires de la M.A. Ps. pourront-ils livrer compétition et obtenir des postes? Quelle est la nature de ces postes?
- vii. Dans le formulaire CPR-5, pour le cours PSYC6350, il faut indiquer la méthode de prestation du cours, soit le stage régulier.
- viii. Dans le formulaire CPR-5, pour le cours PSYC6140, il faut remplir les cases portant sur la durée normale, les heures en classe, les conditions d'admission au cours, la méthodologie d'évaluation et la méthode de prestation du cours. Par ailleurs, les objectifs du cours doivent être étoffés.
- ix. Dans le formulaire CPR-1, pour le programme de Ph. D., au point 2.2, le Comité souhaite que l'on discute davantage de la composante *recherche* du programme.
- x. Dans les deux formulaires CPR-2, le Comité note que les objectifs du programme sont modifiés pour refléter le caractère recherche de la formation. Toutefois, le Comité estime qu'il serait sage de maintenir la phrase suivante : « L'École de psychologie adhère aux principes déontologiques avancés par la Société Canadienne de Psychologie. »
- xi. Le cours PSYC7950 Pratica Pédagogiques s'avère intéressant, toutefois le nombre d'heures d'enseignement semble limité à la lumière de la durée normale (135 heures) du cours et ce, malgré la participation à la direction des travaux de recherche des étudiantes et des étudiants du B. Ps.

Suivi : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

18. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

19. PROCHAINE RÉUNION

À déterminer.

20. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 30.

Contresigné le _____

Neil Boucher, président

Lynne Castonguay, secrétaire